LYCÉE FRANÇOIS RABELAIS IFS

Conseil d'administration du 17 juin 2024

Procès-verbal

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : N°5
Date de transmission de la convocation aux membres : 07/06/2024
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
ELUS LOCAUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	PLEY Ruddy	
	LE BOUDER Nadège	
	RICHARD Denis	
	JAMES Catherine	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ELEVES	GHAMMAM Leila	Parents d'élèves
	TAILLEFER Valérie	
	REIMANN Elsa	

Le quorum étant atteint (15 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h10.

Une élue représentante des parents d'élèves remercie en préambule l'établissement et son personnel car elle quittera le CA au départ de son fils qui termine ses études au lycée cette année.

Une secrétaire de séance adjointe est désignée en la personne de Madame Hélène LOYER.

Adoption du procès-verbal du 9 avril

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, il le met au vote :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

18h20 : Arrivée de Madame GHAMMAN et Monsieur RENOUF.

Affaires pédagogiques

Ventilation de la DHG

Sans revenir sur l'ensemble des informations transmises dans la note envoyée en amont du conseil d'administration (voir annexe), concernant la proposition de ventilation des horaires pour la rentrée prochaine, Monsieur le Proviseur rappelle simplement que la rentrée à venir sera marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du lycée professionnel.
La dotation du LGT n'a pas beaucoup changé et celle de la SEP a progressé un peu pour se conformer aux nouvelles instructions officielles et au terme d'échanges menés lors de la première phase de la DHG.
Il signale également que le lycée bénéficie de 12,25 IMP. Le volume de PACTES n'est pas encore connu à ce jour, ni le nombre d'ETP en AED.
Monsieur le proviseur demande aux membres si ceux-ci ont des remarques ou des questions concernant la proposition de ventilation de la DHG à l'aune de la note et des tableaux transmis.
Un représentant des professeurs indique qu'il s'abstiendra, laissant à chacun le choix de se prononcer, car il refuse une réforme de la voie professionnelle qui met à mal la formation et qui – par un manque de moyens – met à mal les relations entre les collègues, suscite les frictions et les heurts.
POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 9
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Calendrier de rentrée des élèves
Organisation du temps scolaire année 2024-2025
Périodes de formation en milieu professionnel

Monsieur le proviseur demande si les calendriers de l'organisation de l'année scolaire 2024-2025 (calendrier prévisionnel et organisation de la rentrée des élèves) ainsi que celui des périodes de formation en milieu professionnel appellent à des questions ou à des modifications.

La présentation des calendriers suscite des interrogations des parents d'élèves sur l'année de Terminale à venir. Monsieur le Proviseur précise que l'année est prévue sur 30 semaines avec un abondement du volume horaire de chaque matière puis un choix fait début janvier de suivre des cours pour la préparation à l'enseignement supérieur ou faire un stage dans le but de préparer l'insertion professionnelle.

Monsieur le proviseur présente l'autoévaluation de l'établissement qui se déroulera au cours du premier trimestre de l'année scolaire prochaine.

L'organisation du temps scolaire est mise au vote.
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Protocole de soins

Monsieur le proviseur précise que l'établissement, conformément au BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000, doit posséder un protocole sur l'organisation des soins et des urgences. Déjà en place, il a été réactualisé par notre infirmière et le sera chaque année sur la base du document présenté au CA.
Son objectif est de définir les modalités d'organisation des soins et des urgences dans l'établissement en présence ou non de l'infirmière.

Affaires financières

Contrats et conventions

➔ **Convention d'un groupement de commandes**

Madame la gestionnaire présente la convention pour le groupement de commande publique « collecte et traitement des déchets dangereux » avec la Région Normandie.
Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer la convention :
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

➔ **Contrat de maintenance « Système PPMS/Sonneries de cours/Interphonie/ Contrôle d'accès »**

Madame la gestionnaire présente le contrat de maintenance avec la société Cegelec M3S visant à maintenir en bon état de fonctionnement les systèmes de sécurité pour un coût annuel de 1951.78 € TTC (conclu pour 3 ans).
Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer le contrat :
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

➔ **Contrat de maintenance « Vidéoprotection »**

Madame la gestionnaire présente le contrat de maintenance avec la société AXIANS visant à maintenir en bon état de fonctionnement la vidéoprotection du lycée pour un coût annuel de 1167.60 € TTC (conclu pour 1 an).
Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer le contrat :
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

➔ **Contrat de licence annuelle « SELFAIR »**

Madame la gestionnaire présente le contrat de licence annuelle du contrôle d'accès par badge avec la société Turboself Sécurité pour un montant de 505.56 € TTC.
Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer le contrat :
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Un enseignant élu demande à Madame la Conseillère régionale si la Région Normandie pourrait faire un groupement de commandes pour tous les contrats de maintenance résultant d'installations réalisées par la Région dans de nombreux lycées normands.

Voyages scolaires

➔ **Modification de la participation des familles séjour Cognac 2024**

Monsieur le Proviseur indique qu'un défaut de communication a amené à ce que ne soit demandé que 40 € aux élèves de la Mention Barman pour le voyage à Cognac.

Pour le déplacement à Cognac des 6 élèves de MC Employé Barman, avec un coût prévisionnel de 1220,80 €, monsieur le Proviseur demande à ce que la participation des familles soit ramenée à 40 € par élève.
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

19h05 : Départ de Mme TAILLEFER et de M. RENOUF.

➔ **Bilan financier de la sortie à Paris et du séjour à Bordeaux.**

Pour information, madame la gestionnaire présente le budget final du voyage à Bordeaux pour la classe de MC Sommellerie d'un coût individuel de 161,37 € ainsi que la sortie à Paris des T Pro 2 d'un coût individuel de 57,11 €.

Une parent d'élève indique que pour les voyages et sorties à venir, lorsque des places sont rendues vacantes par un désistement de dernière minute, les places soient proposées sous la forme d'un tirage au sort.

Concession de logements

Madame l'adjointe gestionnaire indique que les concessions de logement restent à l'identique des années précédentes. Ils sont concédés en Nécessité Absolue de Service (NAS) comme suit :

- 2 F5 : Proviseur et Adjoint Gestionnaire,
- 4 F4 : Proviseur Adjoint, Conseiller Principal d'Éducation, Agent d'accueil et Ouvrier de maintenance en bâtiment.

Monsieur le Proviseur met au vote l'affectation des logements :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Tarifs

➔ **Tarifs des services de restauration et d'hébergement 2024-2025**

Madame l'adjointe gestionnaire indique aux membres du CA que les tarifs applicables à la restauration et à l'internat pour l'année scolaire 2024-2025 ne sont pas encore connus à ce jour. Toutefois, une proposition est faite des tarifs qui seront utilisés dans l'établissement (sans montant affiché) ; la grille de tarifs possibles étant vaste et ne nous concerne pas.

Les choix de type de tarifs des services de restauration et d'hébergement pour 2024-2025 sont mis au vote.
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Monsieur le Proviseur souhaiterait également que soit ajouté le tarif journalier du forfait à la facture du 3e trimestre pour chaque élève qui doit être en cours sur la période dépassant les 32 semaines fixées par la Région Normandie (à partir du 10 juin).

- 14 jours seraient alors ajoutés au montant dû par les familles pour les élèves des classes suivantes (qui ne sont pas en stage en juin 2025): 2nde pro MRC, 1ère pro A, 2nde MHR 2, 2nde MHR 3, 1ère pro 1, 1ère pro 2, 1ère pro 3, 2nde STHR, 1ère STHR

- 14 jours seraient alors ajoutés pour les élèves des classes de Terminale qui choisiront le parcours différencié de préparation à la poursuite d'études supérieures.

Il indique en effet que le fonctionnement de l'établissement qui se calque sur le calendrier scolaire ministériel prévoit des cours pour de nombreuses classes sur la fin de l'année scolaire et que cela ne peut pas être un choix des élèves de venir ou non.
Les membres du CA s'interrogent sur la fixation au 10 juin 2024 par la Région de la fin de l'année scolaire, et donc des forfaits hébergement et restauration alors que le ministère a fixé la fin de l'année scolaire au 5 juillet 2024.
Le fait pour les familles de devoir payer les nuitées et demi-pensions à compter de cette date incite les élèves à ne plus venir en cours. En outre, la gestion des paiements s'avère très compliquée pour le service intendance.

Monsieur le Proviseur demande l'avis du Conseil d'administration sur sa proposition :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Don à l'AS du Lycée

Suite à la participation des élèves de l'AS au championnat d'escalade Sport partagé où le lycée s'est illustré en montant à la 2e place du podium, l'AS demande au lycée un soutien financier de 1000 € afin de compléter le budget de cette opération.
Monsieur le Proviseur indique que la ville d'Ifs fait un don de 200 euros à l'AS.
Monsieur le Proviseur propose ce versement au vote :
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 (Monsieur le Proviseur indique qu'en tant que Président de l'AS ainsi qu'un enseignant membre du bureau de l'AS ne prennent pas part au vote)
Acte du CA

Sortie scolaire

➔ **Déplacement de la MC Barman à Paris**

Monsieur le Proviseur indique qu'une sortie est proposée le 9 septembre aux élèves de la Mention Barman par leurs professeurs pour se rendre à Paris aux salons Quintessence et Paris Coffee Show.
Pour le déplacement à Paris des 12 élèves de MC Employé Barman et de 2 enseignants, le budget prévisionnel est de 874,04 €. Monsieur le Proviseur demande à ce que la participation des familles soit fixée à 20 € par élève.
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Questions diverses

Un échange a enfin eu lieu sur différents sujets concernant la vie de l'établissement (absentéisme des élèves, CCF, ...).
Faisant suite à un travail mené en conseil pédagogique, M. le Proviseur précise qu'un protocole d'évaluation par CCF a été validé et sera désormais envoyé à chaque parent.

A la question d'un parent d'élève, Mme Renouf indique que les élèves de terminale peuvent conserver les ordinateurs reçus de la Région en classe de Seconde. Ils peuvent également les rendre à la Région s'ils le souhaitent.

La séance est levée à 20h06.

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Hélène LOYER